



HAL
open science

Les coûts de la pollution plastique : quels objectifs de réduction dans quelle économie circulaire ?

Mateo Cordier

► To cite this version:

Mateo Cordier. Les coûts de la pollution plastique : quels objectifs de réduction dans quelle économie circulaire ?. Temps d'échanges autour de la deuxième session de négociation du traité international sur la pollution plastique (CIN-2), Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, May 2023, Paris, France. hal-04567085

HAL Id: hal-04567085

<https://universite-paris-saclay.hal.science/hal-04567085>

Submitted on 15 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Temps d'échanges autour de la deuxième session de négociation du traité international sur la pollution plastique (CIN-2)

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

16 mai 2023, Hôtel de Roquelaure, 75007 Paris

Les coûts de la pollution plastique : quels objectifs de réduction dans quelle économie circulaire ?

Mateo Cordier ^a

^a Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines – Université Paris-Saclay, 11 boulevard d'Alembert, 28280 Guyancourt, France. Email : mateo.cordier@uvsq.fr

Il faut agir dès à présent, dans l'intérêt des objectifs écologiques mais aussi économiques. **Le coût de l'action** pour atteindre zéro plastique dans l'écosystème mondial en 2040 est estimé à 12000-18000 milliards \$ à l'échelle mondiale (coût des mesures zéro plastique mises en œuvre entre 2020 et 2040). Si rien n'est fait, **le coût de l'inaction** pourrait être jusqu'à 13 fois supérieur au coût de l'action.

Il est important que le traité plastique fixe des **objectifs absolus** de réduction et non pas des **objectifs relatifs**. Les objectifs relatifs de réduction de la contamination plastique (ex.: réduction de la quantité de plastiques mal gérés par unité de PIB, réduction du pourcentage de plastiques mal gérés dans le total de déchets, etc.) ne vont pas permettre au traité de réduire la pollution.

Winterstetter et al. (2023) le démontrent pour les déchets d'emballages plastiques et de petits articles en plastiques. **En 2012, en Europe, la quantité de ces déchets mal gérés était de 2,9 millions de tonnes.** En 2018, ce montant est passé à **3,01 millions de tonnes**. Une augmentation qui pourrait sembler surprenante à première vue quand on sait qu'entre 2012 et 2018, le **pourcentage de ces déchets mal gérés dans le total des déchets générés annuellement a chuté** dans la plupart des pays européens en raison de politiques écologiques en matière de collecte, recyclage et de mise en décharges contrôlées. Malheureusement, ces efforts considérables, n'ont pas suffi à compenser la croissance de la production de déchets totaux générés au cours de la période 2012-2018. Par conséquent, la proportion de déchets mal gérés a bien diminué en valeur relative (en %) mais la quantité en valeur absolue (en millions de tonnes par an) a augmenté. C'est un cas classique, abondamment étudié en économie écologique.

L'économie circulaire se compose d'une stratégie sur la base de 4Rs : **Réduire, Réutiliser, Réparer, Recycler**. Le problème c'est que telle que mise en place jusqu'à présent, la littérature scientifique montre que l'économie circulaire cible majoritairement un seul R : recycler. Cela ne peut pas fonctionner. Vu la tendance à la croissance de l'économie depuis 1750, cela ne peut que mener à une inflation de la production de déchets plastiques mal gérés par deux biais : croissance du PIB, croissance de la consommation de ressources (plastiques recyclés inclus) et effets rebonds. **Le traité Plastique doit s'assurer que les 3 premiers R** sont mis en œuvre de manière significative en considérant la liste ci-dessus comme un ordre de priorisation (c'est-à-

dire que “réduire” est prioritaire sur “réutiliser”, “réutiliser” est prioritaire sur “réparer”, “réparer” est prioritaire sur “recycler”) sans quoi le traité n’aura aucun effet sur les écosystèmes.

References

Winterstetter, A., Veiga, J. M., Sholokhova, A., and Šubelj, G. (2023). Country-specific assessment of mismanaged plastic packaging waste as a main contributor to marine litter in Europe. *Frontiers in Sustainability*, 3, 1039149. Available at : <https://doi.org/10.3389/frsus.2022.1039149>